

LXXI COSAC

Bruxelles, 24-26 mars 2024

Contribution

La législature 2019-2024

- (1) En cette fin de législature européenne marquée par de nombreuses crises, la COSAC souligne le chemin parcouru par l'Union européenne afin de construire une Union unie, économiquement solide, écologiquement viable et solidaire.
- (2) La COSAC rappelle les priorités du programme stratégique pour la période 2019-2024, à savoir : protéger les citoyens et les libertés ; mettre en place une base économique solide et dynamique ; construire une Europe neutre pour le climat, verte, équitable et sociale ; promouvoir les intérêts et les valeurs de l'Europe sur la scène mondiale. De grands progrès ont été réalisés, mais il est nécessaire de continuer à mettre en avant ces priorités.

Le programme stratégique 2024-2029

- (3) La COSAC accueille favorablement l'établissement du programme stratégique pour la période 2024-2029 et les domaines prioritaires proposés par le Président du Conseil européen dans sa lettre du 24 juin 2023, à savoir : consolider notre base économique et sociale ; relever le défi énergétique ; renforcer nos capacités en matière de sécurité et de défense ; et approfondir notre coopération avec le reste du monde.
- (4) La COSAC soutient les priorités essentielles et mesures nécessaires pour une Europe forte, dynamique, compétitive et unie telles qu'énoncées dans la Déclaration de Grenade du 6 octobre 2023. Ces priorités reflètent en effet les défis actuels de l'Union européenne dans les domaines suivants : la sécurité et la

défense, la résilience et la compétitivité, l'énergie, les migrations, l'engagement mondial et l'élargissement. Face à l'agression de la Russie, la COSAC souligne la détérioration fondamentale de la situation sécuritaire en Europe et demande à ce que la poursuite du soutien à l'Ukraine reste une préoccupation majeure dans un avenir proche.

- (5) La COSAC rappelle l'importance de l'agriculture en Europe, qui représente une ressource stratégique pour les États membres et pour la souveraineté alimentaire de l'Union. À cette fin, la COSAC estime qu'il est essentiel de réduire la charge pesant sur ce secteur, de renforcer l'efficacité de la politique agricole commune et de promouvoir une réponse européenne plus efficace à la concurrence déloyale de pays tiers.
- (6) La COSAC encourage les institutions européennes à rester à l'écoute des citoyens européens, notamment à travers les recommandations adoptées par la Conférence sur l'avenir de l'Europe.
- (7) Pour ce qui est de la consolidation de la base économique et sociale, la COSAC souligne l'importance de la résilience et de la compétitivité de l'Union européenne.
- (8) Afin de relever les objectifs ambitieux de l'UE, la COSAC encourage l'Union européenne à poursuivre sur la voie de l'efficacité énergétique, de la sobriété énergétique, de l'utilisation efficace des ressources, de la circularité, de la décarbonation, de la résilience face aux catastrophes naturelles et de l'adaptation aux changements climatiques. Cependant, la COSAC souligne que les mesures législatives liées à la transition verte doivent être conformes au pilier social de l'UE, en plus de garantir la durabilité économique et sociale, en tenant compte des besoins des travailleurs et des entreprises.
- (9) En matière de sécurité et de défense, la COSAC souligne l'importance du renforcement des capacités de défense de l'Union européenne à travers des investissements dans sa base industrielle et technologique, inter alia en incluant les PME dans les chaînes d'approvisionnement de l'industrie de la défense, afin de se rapprocher de la compétitivité mondiale et de tendre vers l'état de préparation de l'Union en matière de sécurité et de défense. Dans ce cadre, la COSAC encourage l'UE et l'OTAN à approfondir et à élargir leur coopération, et à agir ensemble contre les menaces communes à la sécurité, tel qu'énoncé dans leur déclaration conjointe

du 10 janvier 2023, avec une attention particulière pour les États membres les plus exposés aux menaces militaires.

- (10) La coopération UE-OTAN et transatlantique devrait également contribuer à la préparation et à la résilience de l'économie, de la société et des institutions à tous les niveaux en cas de crise et de conflit.
- (11) La COSAC note la publication de la communication conjointe de la Commission européenne et du Haut représentant pour les affaires étrangères et la politique de sécurité sur une nouvelle stratégie industrielle de défense européenne (JOIN(2024) 10 final), et la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à l'établissement d'un programme européen d'industrie de la défense et d'un cadre de mesures visant à assurer la disponibilité et la fourniture en temps utile de produits de défense ("EDIP") (2024/0061 (COD)), toutes deux publiées le 5 mars 2024.
- (12) La COSAC encourage un débat sur les obligations européennes de défense afin de renforcer les capacités de défense de l'UE. La COSAC soutient également la prise en compte de toute augmentation des investissements liés à la défense comme facteur pertinent lorsque la Commission évalue l'existence d'un déficit excessif dans le contexte du nouveau Pacte européen de stabilité et de croissance.
- (13) Pour ce qui est de la coopération internationale, la COSAC encourage le renforcement des relations avec des acteurs promouvant les valeurs de l'Union européenne, notamment en matière de démocratie et d'état de droit.
- (14) La COSAC soutient le processus d'élargissement en tant qu'investissement géostratégique dans la paix, la sécurité, la stabilité et la prospérité. Se félicite de la finalisation des propositions de la Commission concernant les projets de cadres de négociation avec l'Ukraine et la République de Moldavie, sous réserve de l'approbation du Conseil, et appelle à travailler à l'ouverture de négociations d'adhésion avec la Géorgie, conformément à l'approche fondée sur le mérite. Elle invite instamment les candidats à l'adhésion à intensifier, avec l'aide de l'Union européenne, leurs efforts de réforme, en particulier dans le domaine de l'état de droit, conformément aux critères de Copenhague. Parallèlement, les réformes nécessaires doivent être entreprises pour garantir qu'une Union européenne

élargie puisse continuer à fonctionner efficacement dans l'intérêt des citoyens de l'Union européenne.

- (15) Afin d'impliquer au maximum les citoyens de l'Union européenne, la COSAC insiste sur la consultation, voire la participation, des parlements nationaux dans l'élaboration du programme stratégique.

Autonomie stratégique ouverte : compétitivité et résilience

- (16) Comme indiqué lors de sa réunion à Madrid, la COSAC considère la question de l'autonomie stratégique ouverte comme un des éléments clés du travail actuel et futur de l'Union européenne, en faveur d'une Europe souveraine, plus résiliente en pérennisant sa compétitivité à long terme, la basant davantage sur l'innovation.
- (17) La COSAC réaffirme la nécessité pour l'Union de renforcer la base économique et industrielle, ainsi que les ressources et les capacités nécessaires, pour assurer son autonomie stratégique et la coopération avec les partenaires dans un monde de plus en plus compétitif et complexe, sans renoncer à son économie sociale de marché et aux avantages d'une économie mondiale ouverte.
- (18) La COSAC se félicite que le concept d'autonomie stratégique ouverte, initialement plus étroitement lié à la sécurité et à la défense, ait désormais un sens économique. Les récentes conclusions et déclarations des dirigeants au cours de l'année 2023, dont plusieurs sous la présidence espagnole, y contribuent. Par ailleurs, le document *Resilient EU2030* qui a été présenté lors du Conseil européen informel à Grenade, contribue à cet effet.

L'Ukraine

- (19) La COSAC réitère les déclarations faites lors de ses réunions à Prague, à Stockholm et à Madrid condamnant fermement et sans équivoque l'invasion non provoquée, injustifiée et illégale de l'Ukraine par la Russie, sa guerre d'agression contre l'Ukraine, et le rôle de complice de la Biélorussie dans sa conduite, ainsi que l'occupation temporaire et la tentative d'annexion de certaines parties du territoire ukrainien, ce qui constitue une violation flagrante de la Charte des Nations unies.
- (20) La COSAC réitère sa demande de cessation immédiate et inconditionnelle des actions militaires illégales de la Russie, de retrait de toutes ses forces et de tous ses équipements militaires du territoire ukrainien, à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, et exige l'arrêt immédiat de l'usage de la force ou de toute autre forme d'agression contre l'Ukraine.
- (21) La COSAC exprime, une fois de plus, son soutien inébranlable à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine, de la Moldavie, de la Géorgie et de l'Arménie à l'intérieur de leurs frontières internationalement reconnues, ainsi qu'au droit inhérent de l'Ukraine à la légitime défense contre l'agression de la Russie.
- (22) La COSAC invite l'Union européenne et ses États membres à continuer d'apporter un soutien politique, diplomatique, économique, militaire, technique et humanitaire fort à l'Ukraine et à son peuple aussi longtemps qu'il le faudra pour mettre fin à la guerre d'agression menée par la Russie et pour rétablir la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine. En ce qui concerne le soutien militaire, la COSAC soutient l'idée de poursuivre l'assistance militaire sur les voies bilatérales ainsi que par le biais de la Facilité européenne pour la paix, ainsi que par des fournitures provenant de partenaires extérieurs à l'Union européenne, en particulier en accélérant la fourniture de missiles et de munitions dans le cadre de l'initiative visant à fournir un million de munitions d'artillerie et de systèmes de défense aérienne pour protéger le peuple ukrainien et ses infrastructures critiques et énergétiques. Cela ne porte pas atteinte au caractère spécifique de la politique de sécurité et de défense de certains États membres.
- (23) La COSAC soutient les efforts déployés par l'Ukraine pour mettre en place un complexe industriel de défense autosuffisant, notamment en renforçant

considérablement la coopération en matière d'industries de défense avec les États membres de l'UE.

- (24) La COSAC souligne l'importance de maintenir l'unité et de renforcer la coopération internationale pour assurer la victoire de l'Ukraine dans sa lutte contre la guerre d'agression de la Fédération de Russie.
- (25) La COSAC réitère sa satisfaction et son soutien aux efforts européens et internationaux en faveur du rétablissement, du redressement et de la reconstruction de l'Ukraine. Elle appelle les institutions de l'UE et les États membres à accélérer les travaux visant à utiliser les avoirs russes immobilisés pour soutenir le redressement et la reconstruction de l'Ukraine.
- (26) La COSAC se félicite des efforts diplomatiques déployés pour assurer le soutien international le plus large possible aux principes et objectifs fondamentaux de la formule de paix ukrainienne. Elle souligne son soutien à la mise en œuvre de la formule de paix et à l'organisation d'un Sommet mondial pour la paix, rappelant qu'une paix globale, juste et durable en Ukraine doit être fondée sur le plein respect de son indépendance, sa souveraineté et son intégrité territoriale, à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. La réalisation de cet objectif contribuerait de manière significative au renforcement de la paix et de la sécurité internationales.
- (27) La COSAC accueille avec satisfaction la récente adoption par le Parlement européen et le Conseil du règlement établissant la facilité pour l'Ukraine, dans le prolongement de l'accord du Conseil européen sur la révision du cadre financier pluriannuel de l'UE. La facilité pour l'Ukraine soutiendra l'Ukraine, son redressement et sa voie vers l'adhésion à l'UE, avec jusqu'à 50 milliards d'euros de subventions et de prêts fournis au cours des années 2024 à 2027.
- (28) La COSAC considère qu'il est nécessaire de tenir les dirigeants russes et leurs complices pleinement responsables de la guerre d'agression contre l'Ukraine, ainsi que des dommages massifs causés par cette guerre, comme toute personne ayant participé ou commis des crimes de guerre ou d'autres crimes graves, et soutient pleinement l'enquête de la Cour pénale internationale en Ukraine, ainsi que toutes les autres initiatives visant à empêcher que de tels crimes restent impunis, notamment la création d'un tribunal pénal international chargé de juger le crime

d'agression contre l'Ukraine et la mise en place d'un futur mécanisme d'indemnisation.

- (29) La COSAC exprime son plein soutien à la convention de Ljubljana-La Haye pour la coopération internationale en matière d'enquête et de poursuite du crime de génocide, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et autres crimes internationaux, et appelle tous les États membres à la signer.
- (30) La COSAC soutient les mesures visant à affaiblir la capacité de la Russie à mener sa guerre d'agression, y compris les sanctions adoptées par l'Union européenne, et appelle à leur mise en œuvre complète et effective et à intensifier les efforts, en coopération avec les partenaires, pour bloquer toute tentative de contournement de ces sanctions. Elle salue l'adoption du 13^e paquet de sanctions le 23 février 2024 visant à restreindre encore l'accès de la Russie aux technologies militaires, par exemple pour les drones, et à ajouter de nouvelles sociétés et personnes sur la liste des sociétés et personnes participant à l'effort de guerre de la Russie.
- (31) La COSAC condamne le soutien militaire, matériel et autre que certains pays et certaines forces supplétives continuent d'apporter à la guerre de la Russie contre l'Ukraine et les exhorte à cesser ces actions.
- (32) La COSAC réitère sa ferme condamnation des déportations et des transferts illégaux d'enfants ukrainiens et d'autres civils vers la Russie et le Bélarus, crime pour lequel la Cour pénale internationale a émis le 17 mars 2023 un mandat d'arrêt international contre le Président russe, et appelle ces pays à garantir leur retour immédiat et sûr.
- (33) La COSAC condamne les attaques délibérées de la Russie contre les infrastructures civiles et critiques ukrainiennes, y compris les installations d'exportation de céréales, ainsi que les actions visant à entraver la liberté de navigation en mer Noire, qui montrent que la Russie continue d'utiliser la nourriture comme une arme, mettant ainsi en danger la sécurité alimentaire mondiale. Elle se félicite des mesures résolues prises par l'Ukraine visant à ouvrir une route maritime alternative pour maintenir les exportations de céréales après le retrait unilatéral de la Russie de l'initiative céréalière de la mer Noire. La COSAC soutient tous les efforts visant à faciliter l'exportation de céréales, en particulier vers les pays les plus démunis d'Afrique et du Moyen-Orient, et visant à accroître la capacité des corridors de

solidarité de l'Union européenne et d'autres voies d'exportation des céréales ukrainiennes. Il est également important de favoriser la résilience de l'agriculture en Afrique.

- (34) La COSAC condamne la tentative d'annexion illégale par la Fédération de Russie de la République autonome de Crimée, temporairement occupée, et de la ville de Sébastopol, ainsi que de certaines parties des régions ukrainiennes de Donetsk, Kherson, Louhansk et Zaporizhzhia. Elle condamne également l'organisation d'élections présidentielles sur les territoires temporairement occupés. Les résultats de ces élections illégales seront nuls et non avenue. La COSAC prend note de la détérioration grave et continue des conditions politiques en Russie, qui se manifeste notamment par la mort d'Alexeï Navalny et une élection présidentielle caractérisée par l'absence de conditions propices à des élections libres et équitables.
- (35) La COSAC condamne les actions politiquement motivées de la Fédération de Russie concernant l'ouverture d'enquêtes criminelles et l'émission de mandats de recherche à l'encontre des citoyens des États membres.
- (36) La COSAC réitère sa condamnation de la détention inhumaine et de la mort d'Alexeï Navalny et des manifestations pacifiques en sa mémoire, ainsi que de la tenue d'élections sans respecter les exigences minimales des organisations internationales, en particulier du Conseil de l'Europe et de l'OSCE.
- (37) La COSAC réitère son soutien au processus d'adhésion en cours de l'Ukraine, de la Moldavie et de la Géorgie à l'UE, sur la base du respect des conditions requises pour le processus d'élargissement conformément au paquet sur l'élargissement de la Commission européenne pour 2023. La COSAC réaffirme son soutien à la nécessité d'avancer dans l'adhésion à l'UE des pays des Balkans occidentaux, conformément aux critères de Copenhague.
- (38) La COSAC soutient l'attention portée par le Conseil européen, dans ses conclusions du 1^{er} février 2024, sur la question de la sécurité et de la défense, y compris sur la nécessité pour l'Europe d'accroître sa préparation globale en matière de défense et de renforcer davantage sa base industrielle et technologique de défense.

Le Proche-Orient¹

- (39) La COSAC réitère les déclarations faites lors de sa réunion à Madrid et exprime son soutien à la déclaration ferme de condamnation du Hamas adoptée, par consensus, par le Conseil européen lors de sa réunion du 15 octobre 2023 et réitérée le 26 octobre 2023, pour les attaques commises par cette organisation terroriste en divers endroits d'Israël.
- (40) La COSAC insiste sur le droit d'Israël de se défendre conformément et dans les limites qui lui sont imposées par le droit international et le droit international humanitaire. Elle appelle de nouveau le Hamas à libérer immédiatement tous les otages sans aucune condition préalable.
- (41) La COSAC appelle également Israël à mettre fin à la réponse militaire disproportionnée d'Israël, qui a entraîné la mort de civils dans des proportions sans précédent. Elle rappelle les mesures conservatoires ordonnées par la Cour internationale de Justice dans son ordonnance du 26 janvier 2024 et que celles-ci créent des obligations juridiques internationales. Le droit international doit être la seule boussole valable dans ce conflit.
- (42) La COSAC réaffirme qu'il importe d'assurer la protection de tous les civils à tout moment, conformément au droit international humanitaire. Elle condamne les massacres du 7 octobre commis contre des citoyens israéliens, y compris les violences sexuelles et sexistes systématiques à l'encontre des femmes. Elle et déplore toutes les pertes de vies civiles des deux côtés, la majorité d'entre elles étant des femmes et des enfants. La COSAC rappelle que la Cour Internationale de Justice a considéré, par ordonnance du 26 janvier 2024, l'existence d'un risque réel et imminent qu'un préjudice irréparable soit causé aux droits qu'elle a jugés

¹ Déclaration de la délégation allemande du Bundestag et du Bundesrat : "La délégation allemande du Bundestag et du Bundesrat regrette de ne pas pouvoir soutenir la partie de la contribution relative au Proche-Orient. Cela est motivé par le fait que le projet de texte de la présidence ne reflète pas suffisamment le point de vue de la délégation sur ce sujet sensible, en partie à cause de la barre élevée fixée par le règlement intérieur quant à l'adoption d'amendements. En pratique, cela signifie qu'il n'a pas été possible pour la majorité de la Conférence de reconnaître dans le texte le droit inaliénable d'Israël à exister et son droit à l'autodéfense, parallèlement à la reconnaissance dans le texte des souffrances de la population civile dans la bande de Gaza."

plausibles et a dès lors indiqué certaines mesures à mettre en œuvre pour protéger ces droits.

- (43) La COSAC condamne la détérioration de la situation humanitaire à Gaza et singulièrement à Rafah, où l'ONU alerte sur le risque de famine généralisée. Elle demande que l'accès humanitaire soit continu, rapide, sûr et sans entrave, et que l'aide parvienne à celles et ceux qui en ont besoin au moyen de toutes les mesures nécessaires, y compris des couloirs humanitaires sûrs et une pause humanitaire immédiate qui conduirait à un cessez-le-feu durable pour répondre aux besoins humanitaires. La COSAC exprime également son soutien déterminé à l'opération "Amalthia", qui permet d'acheminer l'aide humanitaire nécessaire à Gaza par voie maritime depuis Chypre. La COSAC souligne que la Cour internationale de Justice a demandé que l'État d'Israël prenne « sans délai des mesures effectives pour permettre la fourniture des services de base et de l'aide humanitaire requis de toute urgence » à Gaza dans son ordonnance du 26 janvier 2024.
- (44) La COSAC souligne que le droit international humanitaire dispose que les hôpitaux, les fournitures médicales et les civils à l'intérieur des hôpitaux doivent être protégés, et en même temps, ils ne doivent pas être utilisés pour des opérations militaires, conformément à l'article 8 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale. La COSAC souligne en outre que le droit international stipule également que les hôpitaux ne doivent pas être utilisés pour protéger des objectifs militaires contre des attaques. Les hôpitaux doivent également recevoir immédiatement les fournitures médicales les plus urgentes, et les patients nécessitant des soins médicaux urgents doivent être évacués en toute sécurité. Dans ce contexte, elle demande instamment à Israël de faire preuve de la plus grande retenue afin de veiller à la protection des civils.
- (45) La COSAC est également préoccupée par l'augmentation des violences envers la population civile palestinienne en Cisjordanie, pour laquelle 2023 a été l'année la plus meurtrière depuis le début des enregistrements par l'ONU.
- (46) La COSAC rappelle la nécessité d'éviter une escalade régionale et de dialoguer avec tous les partenaires concernés à cet égard, y compris avec l'Autorité palestinienne. La COSAC déplore que l'Autorité palestinienne n'ait toujours pas condamné les attentats du 7 octobre. La COSAC condamne fermement le

Hezbollah, contrôlé par l'Iran, qui a tiré depuis le 8 octobre pas moins de 5 000 missiles sur Israël, forçant pas moins de 80 000 Israéliens à fuir leurs habitations, devenant ainsi des personnes déplacées à l'intérieur du pays. Au regard de la situation dramatique à Gaza, l'ensemble des leviers diplomatiques et économiques adéquats doivent être envisagés à l'égard des deux parties au conflit.

- (47) La COSAC est prête à contribuer à la relance d'un processus politique basé sur la solution à deux États, vivante côte à côte dans la paix et la sécurité mutuelle. Elle se félicite des initiatives diplomatiques en faveur de la paix et de la sécurité et soutient la tenue prochaine d'une conférence internationale pour la paix.
- (48) La COSAC souligne le rôle crucial du travail de l'UNRWA tant pour l'intervention humanitaire à Gaza que pour la stabilité générale de la région. Elle appelle l'UNRWA à poursuivre sa coopération pour répondre aux allégations selon lesquelles quelques membres de son personnel ont été impliqués dans les attaques terroristes du 7 octobre 2023.
- (49) La COSAC salue le lancement de l'opération de sécurité maritime Aspides dans le cadre de la politique de sécurité et de défense commune, comme une étape nécessaire pour faire face à la situation de la sécurité maritime de la mer Rouge au golfe d'Aden également à garantir la liberté de navigation dans la zone européenne et indopacifique au sens large.

La politique de genre et la représentation des femmes et des hommes dans les parlements

- (50) La COSAC salue la promotion de la transparence au sein des institutions démocratiques à travers les statistiques sur la représentation des femmes et des hommes, par une évaluation régulière des politiques d'égalité des genres et par un rapportage sur les progrès. Ainsi, selon l'indice d'égalité entre les hommes et les femmes de l'Institut européen pour l'égalité de genre (EIGE), l'égalité de genre dans l'Union européenne a atteint, en 2023, en moyenne 70,2 points à cet indice. L'indice d'égalité a ainsi dépassé 70 points pour la première fois, affichant une croissance de 1,6 point depuis 2022. L'augmentation du score global de l'Union européenne est la plus forte hausse d'une année à l'autre depuis la première édition de l'indice en 2013.
- (51) La COSAC rappelle également que selon l'EIGE, en 2023, la proportion de femmes dans les parlements nationaux de l'Union européenne est passée à 33 points (idem 2022 et 2021).
- (52) La COSAC salue la déclaration de la présidence du trio d'États membres assurant consécutivement la présidence du Conseil de l'UE (Espagne, Belgique et Hongrie) concernant l'égalité de genre, adoptée les 26 et 27 février 2024 lors de la réunion informelle des ministres de l'égalité de genre de l'Union européenne et que le thème sera également abordé dans le rapport de la Commission européenne au sujet de l'état de droit.
- (53) La COSAC plaide pour que le/la Commissaire européen(ne) chargé(e) de l'Égalité publie annuellement un rapport sur la représentation des femmes dans les organes de prise de décision. Ce rapport peut faire l'objet d'un échange de vues dans les parlements nationaux. La COSAC souligne en effet la nécessité de promouvoir l'égalité de genre et la participation active des femmes dans les processus décisionnels, ainsi que dans les parlements nationaux.
- (54) La COSAC est d'avis que les structures et le fonctionnement des parlements nationaux devraient être plus sensibles à la dimension de genre. Elle se réfère aux boîtes à outils de l'EIGE qui permettent de rendre une institution plus sensible au genre, notamment par le biais d'une auto-évaluation, d'un système de notation ou encore d'une interprétation de la sensibilité au genre d'un parlement. L'ensemble de

ces étapes permet de mesurer objectivement les politiques et les interventions visant à renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes dans un parlement.

- (55) La COSAC constate, sur la base des réponses au Questionnaire pour le 41^{ème} Rapport semestriel de la COSAC, que dans la plupart des parlements nationaux de l'Union européenne, les femmes sont minoritaires non seulement en tant que membre du parlement, mais également au niveau des postes à responsabilité et dans l'administration parlementaire.
- (56) La COSAC se félicite qu'une majorité des parlements nationaux organisent déjà des aménagements spécifiques pour les membres et/ou le personnel ayant des enfants, comme des aménagements pour l'allaitement, une garderie ou la possibilité de suivre des réunions en ligne. Elle encourage à prendre les mesures législatives ou réglementaires nécessaires permettant d'assurer l'équilibre entre la vie privée et la vie politique, quel que soit le genre.
- (57) La COSAC se réjouit que près d'une assemblée nationale sur deux dispose d'une commission spécifique pour traiter les questions de genre ou traite ces questions au sein d'une ou plusieurs autres commissions.
- (58) La COSAC se réjouit également que des parlements nationaux rédigent et adoptent des plans d'action sur l'égalité de genre, ainsi que des directives pour un langage sensible au genre et neutre du point de vue du genre.
- (59) La COSAC salue la promotion active de l'égalité des genres dans toutes les sphères de la vie politique par la représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les instances décisionnelles, les organes politiques et les postes et fonctions à responsabilité. Elle reconnaît que l'égalité des genres ne peut être atteinte que par des actions volontaristes et des politiques ciblées visant à éliminer les obstacles structurels et culturels qui limitent la participation des femmes à la vie politique.
- (60) La COSAC soutient la mise en place de mesures concrètes pour garantir un accès équitable aux fonctions politiques par la promotion de la parité des genres dans les listes électorales, les candidatures et les nominations aux postes politiques.
- (61) La COSAC appelle à veiller à ce que l'élaboration et l'application des lois, ainsi que l'établissement des budgets, tiennent compte de la dimension de genre dans tous les domaines.

- (62) La COSAC encourage l'élimination des discriminations et des obstacles à la participation politique des femmes par l'adoption des politiques de promotion et de mentorat et le renforcement de l'accès à la formation politique. Ceci peut notamment passer par la création de réseaux et de plateformes permettant aux femmes de partager leurs expériences, de s'entraider et de renforcer leur voix collective.
- (63) La COSAC encourage la lutte contre les stéréotypes de genre en politique par la promotion d'une représentation diversifiée des femmes et des hommes, la valorisation de leurs compétences et leurs idées, et l'encouragement de leur participation active dans les débats et les prises de décision politiques. Il est nécessaire de rejeter toute forme de discrimination, de sexisme ou de harcèlement en politique et d'œuvrer à la création d'environnements politiques sûrs, respectueux et inclusifs pour tous les individus.
- (64) La COSAC appelle à ce que soit garantie une participation égale et significative des femmes et des hommes à tous les niveaux de gouvernance par l'encouragement de leur présence dans les organes décisionnels, les commissions et les instances consultatives. De plus, un équilibre des genres dans les délégations parlementaires lors des missions à l'étranger devrait également être encouragé.
- (65) La COSAC salue la collaboration entre institutions parlementaires et avec les organisations de la société civile, les instituts de recherche et les expert.e.s en genre pour renforcer les connaissances, échanger des bonnes pratiques et améliorer les politiques en matière d'égalité des genres en politique.

L'avenir de la démocratie et de l'état de droit en Europe

- (66) La COSAC constate que, ces dernières années, l'état de droit a été remis en cause dans certains États membres et souligne que l'état de droit et la démocratie sont le fondement de l'Union européenne et que l'état de droit doit être pleinement respecté par l'ensemble des États membres et l'UE, ainsi que par les pays candidats, car il garantit l'application effective du droit de l'Union et joue un rôle crucial dans le fonctionnement de l'Union.
- (67) La COSAC reconnaît le rôle important des parlements dans la promotion d'une culture européenne de l'état de droit plus forte et se félicite que le rapport annuel de la Commission européenne sur l'état de droit contienne des recommandations à tous les États membres, les convainquant de mettre en œuvre les réformes nécessaires en matière d'état de droit.
- (68) La COSAC souhaite encourager les contacts entre la Commission européenne et les gouvernements/parlements pour organiser des réformes le cas échéant visant à améliorer l'état de droit dans les États membres. Dans ce contexte, la COSAC recommande que les parlements nationaux examinent le rapport annuel en commission et/ou en séance plénière en faisant appel à l'expertise d'une institution nationale indépendante spécialisée dans l'état de droit et la démocratie.
- (69) La COSAC est d'avis qu'en ce qui concerne l'état de droit, tous les États membres doivent être jugés de la même manière. Les principes fondamentaux et les valeurs de l'Union européenne sont non négociables et l'état de droit devrait être mieux protégé, notamment en appliquant le mécanisme de conditionnalité et en réfléchissant à l'extension de la notion d'état de droit aux droits sociaux, et en renforçant des garanties en ce qui concerne l'égalité de genre au sein de l'Union. En outre, la COSAC estime que le règlement sur la conditionnalité liée à l'état de droit est de la plus haute importance pour protéger le budget de l'Union. La COSAC souhaite également renforcer la section consacrée aux difficultés rencontrées par les organisations de la société civile de l'Union européenne.
- (70) La COSAC estime que la promotion de l'état de droit est synonyme d'une meilleure vie pour les citoyens européens. La COSAC tient à souligner l'importance de l'initiative citoyen(ne) européen(ne) comme instrument central de la démocratie participative dans l'Union européenne. Une culture forte de l'état de droit et de

l'implication des citoyens est primordiale. Ainsi, il faut organiser, en y associant les citoyens, une conférence annuelle sur la situation de l'état de droit au sein de l'UE.

- (71) En outre, la COSAC considère que le renforcement des valeurs démocratiques passe par la reconnaissance du rôle des parlements nationaux. Conformément au rapport sur les résultats finaux de la Conférence sur l'avenir de l'Europe, le Parlement européen devrait avoir le droit d'initiative législative et l'UE devrait revoir le mécanisme permettant aux parlements nationaux d'évaluer si les nouvelles propositions législatives au niveau européen n'empiètent pas sur leurs compétences légales et de se voir accorder la possibilité de suggérer une initiative législative au niveau européen. Si une initiative citoyenne européenne peut demander à la Commission européenne de prendre action, un pouvoir analogue devrait être conféré aux parlements nationaux. Ainsi, l'initiative du carton vert, qui pourrait être officialisée, va dans le sens d'un renforcement des droits des parlementaires et de leur participation au processus législatif européen. La COSAC appelle le Conseil européen à assurer le suivi de la mise en œuvre des conclusions de la Conférence sur l'avenir de l'Europe et à examiner sans délai les propositions énoncées dans la résolution du Parlement européen du 22 novembre 2023 sur les propositions du Parlement européen pour la modification des Traités (2022/2051(INL)) et reprises dans son Annexe, conformément à son obligation en vertu de l'article 48, paragraphe 3, du Traité sur l'Union européenne.
- (72) La COSAC se félicite du plan d'action pour la démocratie européenne, des négociations sur la création d'un organe européen chargé des questions éthiques, ainsi que du nouveau règlement relatif à la transparence et au ciblage de la publicité à caractère politique, qui représente un pas en avant dans la lutte contre la désinformation en promouvant l'indépendance et le pluralisme des médias, et en attribuant un rôle plus important à l'Union européenne en matière de cybersécurité, et dans la lutte contre la corruption qui doit être renforcée dans tous les domaines.
- (73) La COSAC souligne que les valeurs et les principes consacrés dans les traités de l'Union et dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne doivent être d'autant plus protégées aujourd'hui que le continent européen est plongé dans un contexte de guerre. La COSAC invite les institutions de l'UE et les États membres à lancer un débat ouvert sur l'établissement d'un vote à la majorité qualifiée pour

l'activation du traité sur l'Union européenne afin de réagir en cas de violations graves et persistantes des valeurs fondamentales de l'Union européenne par un État membre. La COSAC attend avec impatience les résultats des discussions du Conseil qui porteront sur l'importance et le renforcement de l'état de droit dans le contexte des futurs élargissements.

Accès à l'information relative au processus décisionnel au sein du Conseil

- (74) La COSAC encourage le Conseil à prendre toutes les mesures possibles pour assurer l'accès à l'information des parlements nationaux tout au long du processus législatif et prend acte de la décision du Secrétariat du Conseil quant à la suspension de l'accès des parlements nationaux au portail des délégués et appelle à un dialogue en vue d'une solution concertée.
- (75) La COSAC tient à souligner l'importance des articles 4 et 12 du traité sur l'Union européenne et du protocole (no 1) du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.
- (76) La COSAC tient compte la résolution du Parlement européen du 17 janvier 2024 sur la mise en œuvre des dispositions du traité relatives aux parlements nationaux (2023/2084(INI)), déclarant que la participation active des parlements nationaux aux affaires européennes et le contrôle renforcé des gouvernements nationaux par les parlements nationaux sont essentiels pour assurer la responsabilité démocratique et la légitimité du système institutionnel de l'Union européenne, et soulignant que le contrôle parlementaire peut être facilité par une plus grande transparence au sein du Conseil, et que, en outre, l'accès aux documents des autres institutions de l'UE permet aux parlements nationaux d'exercer un contrôle approprié.
- (77) En tenant compte d'une demande de plus de transparence, souscrite par une large majorité des présidents de la Conférence des organes spécialisés dans les affaires communautaires, la COSAC invite le Conseil à assurer l'accès à l'information aux parlements nationaux d'une façon qui soit compatible avec la résolution précitée.
- (78) La COSAC rappelle que la responsabilité des gouvernements nationaux devant les parlements nationaux, telle que reconnue par l'article 10(2) du traité sur l'Union européenne, constitue la clé de voûte du rôle des chambres parlementaires nationales dans l'Union européenne. Elle considère que les parlements nationaux sont des partenaires dans le maintien de l'équilibre institutionnel de l'Union européenne.
- (79) La COSAC invite le Secrétariat du Conseil à consulter les parlements et gouvernements nationaux quant aux moyens d'accroître efficacement la sécurité du partage de l'information.